



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE L'ORNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

BUREAU DES ÉLECTIONS ET
DE LA RÉGLEMENTATION

**ELECTIONS SENATORIALES PARTIELLES
DU 1^{er} JUILLET 2018**

**ARRETE
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS**

LA PRÉFÈTE DE L'ORNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole,

VU le Code électoral, notamment les articles L.O. 296 à L. 299, L.301 à L.O. 304 et R. 149 à R.152,

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA1723598C du 9 août 2017 sur l'organisation des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017,

VU la circulaire ministérielle NOR/INTA1625463J du 19 septembre 2016 sur l'organisation des élections partielles,

Sur proposition de la Secrétaire Générale,

A R R E T E

ARTICLE 1er - La liste des candidats et de leurs remplaçants aux élections sénatoriales, dont la déclaration de candidature a été régulièrement enregistrée et le récépissé définitif délivré, est arrêtée ainsi dans l'ordre de leur dépôt :

CANDIDATS

M. Alain LAMBERT
M. Raymond HERBRETEAU
M. François TOLLOT
M. Jean-Marie VERCRUYSSÉ
M. Gérard LURÇON
M. Bertrand MARÉCHAUX
M. Vincent SEGOUIN
M. Jean-François PENEL

REMPLAÇANTS

Mme Manuela CHEVALIER
Mme Katia FRÉMONT
Mme Francine BRIERE
Mme Hélène OBISSIER
Mme Brigitte VIARMÉ-DUFOUR
Mme Noëlle POIRIER
Mme Marie-Françoise FROUËL
Mme Sylvie DOMELA

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Générale de la Préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture et déposé sur les tables de vote.

Alençon, le 18 juin 2018

Pour la Préfète,
La Sous-Préfète,
Secrétaire Générale



Véronique CARON